



République Française  
Département Ille et Vilaine

## Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 08/04/2024

L'an 2024 et le 8 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire Maire.

**Présents** : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, GERARD Séverine, PILLET Emmelyne, MM : ADRUBAL Valéry, LEDUC Eric, LEMEUNIER Xavier, LETORT Michel, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PRODHOMME Arnaud..

**Absents** : ATERIANUS Perrine. BAUDU Jérôme.

**Excusée** : DAVID Françoise donne pouvoir à LEDUC Eric.

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- En exercice : 11

**Date de la convocation** : 04/04/2024

**Secrétaire de séance** : COUDRAIS Marie Laure.

### I - Approbation du PV du conseil municipal du 11 mars 2024.

Approuvé à l'unanimité

### II - Délibérations

#### OBJET DE LA DELIBERATION :

#### **ECOLE PRIVEE DE SAINT SENOUX**

#### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2023-2024**

Mme le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de la directrice de l'école privée de Saint Senoux sollicitant la prise en charge des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés dans son l'école pour l'année 2023-2024.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser la somme de **978.00 €** pour 3 élèves scolarisés en primaire (326.00 € x 3, coût de l'école publique de Saint Senoux inférieur au coût départemental).

réf : 2024-04-001

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### OBJET DE LA DELIBERATION :

#### **ECOLE PUBLIQUE ET PRIVEE DE GUIPRY-MESSAC**

#### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2023-2024**

Mme le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de M. le Maire de Guipry Messac sollicitant la prise en charge des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'école publique et privée pour l'année 2023-2024.

Après délibération, le Conseil décide de verser la participation obligatoire de **11 004.78 €**

#### **Ecole publique :**

- > 8 267.88 € pour les maternelles (6 élèves\*1 377.98 €)
- > 1 824.60 € pour les primaires (4 élèves\*456.15 €)

#### **Ecole privée :**

- > 912.30 € pour les primaires (2 élèves\*456.15 €)

réf : 2024-04-002

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION :****BATIMENTS - EGLISE - ETUDE PREALABLE TRAVAUX**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une visite de l'église a été organisée avec une architecte du patrimoine Frédérique LE BEC le 13 février dernier pour la réalisation d'une étude préalable « diagnostic et faisabilité » pour des travaux de rénovation de l'église.

Ci-après sa proposition :

Eléments de mission			ARCHAEB (mandataire)	FLY HD (sous-traitant)	CBI (cotraitant)	CABINET FOURNIGAULT (cotraitant)	TOTAL HT
			Architecte	Photogrammétrie	BET fluides	Economiste	
Phase 1	ETUDE PREALABLE	DIAG	12 020,00 €	1 840,00 €	1 450,00 €	1 750,00 €	17 060,00 €
		FAISA	1 710,00 €		2 100,00 €	1 750,00 €	5 560,00 €
TOTAL HT			<b>13 730,00 €</b>	<b>1 840,00 €</b>	<b>3 550,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>22 620,00 €</b>
TVA 20%			2 746,00 €	368,00 €	710,00 €	700,00 €	4 524,00 €
TOTAL TTC			16 476,00 €	2 208,00 €	4 260,00 €	4 200,00 €	27 144,00 €
			60,70%	8,13%	15,69%	15,47%	

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition ci-dessus,
- sollicite la subvention de la DRAC,
- autorise Mme le Maire à signer tous documents de ladite affaire.

réf : 2024-04-003

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION :****BATIMENTS - REHABILITATION BATIMENT EN COMMERCE 1 RUE EMILE BERNARD  
MISSIONS ANNEXES**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été demandés pour des missions annexes complémentaires pour la réhabilitation du bâtiment, soit un relevé topographique/architectural et un diagnostic amiante / plomb avant travaux.

**Relevé topographique / architectural**

ENTREPRISES	AKER OUEST	QUARTA	EGUIMOS
Relevé et levée plan masse	875,00 €	1 000,00 €	540,00 €
Relevé et levée plan bâtiment	2 050,00 €	4 230,00 €	3 350,00 €
Frais de déplacement	60,00 €	170,00 €	
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>2 985,00 €</b>	<b>5 400,00 €</b>	<b>3 890,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>597,00 €</b>	<b>1 080,00 €</b>	<b>778,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>3 582,00 €</b>	<b>6 480,00 €</b>	<b>4 668,00 €</b>

**Diagnostic amiante / plomb**

ENTREPRISES	APAVE			VERITAS			DEKRA			EG DIAGNOSTIC			SOCOTEC		
	Qté	Pu	Ptotal	Qté	Pu	Ptotal	Qté	Pu	Ptotal	Qté	Pu	Ptotal	Qté	Pu	Ptotal
Repérage plomb avant travaux	1		350,00 €			360,00 €						200,00 €			260,00 €
Visite supplémentaire (P unitaire)			250,00 €			500,00 €									
Repérage Amiante avant travaux	1		350,00 €	1		390,00 €	1		400,00 €	1		200,00 €	1		460,00 €
Quantité de prélèvement Amiante	1	39,00 €	39,00 €	45	40,00 €	1 800,00 €	30	38,00 €	1 140,00 €	20	37,50 €	750,00 €	1	45,00 €	45,00 €
Visite supplémentaire (P unitaire)			350,00 €			500,00 €									
Frais de gestion administrative						40,00 €									60,00 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>			<b>739,00 €</b>			<b>2 590,00 €</b>			<b>1 540,00 €</b>			<b>1 150,00 €</b>			<b>825,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>			<b>147,80 €</b>			<b>518,00 €</b>			<b>308,00 €</b>			<b>230,00 €</b>			<b>165,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>			<b>886,80 €</b>			<b>3 108,00 €</b>			<b>1 848,00 €</b>			<b>1 380,00 €</b>			<b>990,00 €</b>
Simulation pour 30 prélèvements (amiante) et 1 diag plomb			1 870,00 €			1 950,00 €			1 540,00 €			1 525,00 €			2 130,00 €
Délai			intervention semaine 15			pas de délai spécifié			pas de délai spécifié			mars/avril 2024			sous 2 semaines

Après délibération, le Conseil Municipal :

- valide les devis d'Aker Ouest de 2 985 € HT et d'EG Diagnostic de 1 150 € HT,
- autorise Mme le Maire à signer tous documents de ladite affaire.

réf : 2024-04-004

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION :****BATIMENTS - SERVICE TECHNIQUE - DIVERS TRAVAUX**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les divers travaux à réaliser au service technique :

**Remplacement de la porte en bois du local principal**

A l'identique – DP à faire

3 devis reçus :

MA2F	3 740 € HT
GALLAIS Damien	3 780 € HT
Christian POISSON	3 160 € HT

### **Création d'un carport sur le hangar**

DP à faire

Demande de devis en cours

### **Création d'une clôture + un portail**

DP à faire

Devis à faire pour la fourniture de la clôture + le portail

Réaliser par les agents du service technique.

Après délibération, le Conseil Municipal

- attribue un budget de 20 000 € HT pour les 3 opérations,
- valide le devis de Christian POISSON de 3 160 € HT pour la porte en bois,
- autorise Mme le Maire à signer tous documents de ladite affaire.

réf : 2024-04-005

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### OBJET DE LA DELIBERATION :

### **BATIMENTS - SALLE RENOIR - INSTALLATION STORES**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission « affaires scolaires » a demandé l'installation de stores à la salle Renoir car trop de soleil sur le temps de restauration des enfants le midi (éblouissement, forte chaleur, ...).

Plusieurs devis ont été demandés, 2 devis reçus :

Baie Ouest	10 821.00 € HT
Cara fermetures	9 921.31 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal

- valide le devis de Cara Fermetures de 9 921.31 € HT,
- autorise Mme le Maire à signer tous documents de ladite affaire.

réf : 2024-04-006

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### OBJET DE LA DELIBERATION :

### **ASSAINISSEMENT - REFECTION DE LA POMPE DE LA VEILLARDAIS**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remettre en état le poste de relevage de la Veillardais.

#### **Devis de la SAUR :**

1) Remise en état du poste de relevage et pose d'une nouvelle chambre de vannes pour **16 870,00 € HT**

2) Débitmètre sur le refoulement pour **12 885,00 € HT**

3) Dose d'un capot verrouillable pour **1 380 € HT**

#### **Après délibération, le Conseil Municipal**

- accepte de réaliser les travaux ci-dessus,
- valide le devis de la SAUR de 31 135.00 € HT,
- sollicite la subvention de l'agence de l'eau,
- autorise Mme le Maire à signer tous documents de ladite affaire.

réf : 2024-04-007

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### OBJET DE LA DELIBERATION :

### **ASSAINISSEMENT**

### **CONSTRUCTION NOUVELLE STATION D'EPURATION A FOULVANDIER**

### **CONSTRUCTION DU RESEAU DE TRANSFERT DES EU ET DU POSTE DE RELEVEMENT DE LA BRUERE**

### **ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX - POSTE DE REL**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres concernant le marché de travaux pour la construction du réseau de transfert des EU et du poste de relèvement de la Bruère.

La commission d'appel d'offre a eu lieu le vendredi 5 avril 2024.

Le rapport d'analyse OUV8 en annexe de la présente délibération.

**6 offres reçues :**

	SATEC	SBCEA	OUEST TP
Marché de base en € HT	371 372,00 €	430 645,45 €	382 920,30 €
Tranche optionnelle	43 613,00 €	41 950,00 €	48 113,00 €
Montant total en € HT	414 985,00 €	472 595,45 €	431 033,30 €
	TPC OUEST	SARC – APEI	MARC
Marché de base en € HT	424 124,00 €	393 301,27 €	449 459,00 €
Tranche optionnelle	38 630,00 €	34 483,61 €	37 919,00 €
Montant total en € HT	462 754,00 €	427 784,88 €	487 378,00 €

Budget estimé en phase projet : 440 000 € HT

**F4 : Le classement final des offres avant négociation :**

Critères inscrits au Règlement de Consultation		SATEC	SBCEA	OUEST TP	TPC OUEST	SARC APEI	MARC
Critères	Note sur						
Valeur technique	60	52,00	47,00	50,00	49,00	53,00	48,00
Prix des prestations	40	40,00	35,12	38,51	35,87	38,80	34,06
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>92,00</b>	<b>82,12</b>	<b>88,51</b>	<b>84,87</b>	<b>91,80</b>	<b>82,06</b>
Classement		1	5	3	4	2	6

**G5 : Le classement des offres à la suite de la phase de négociation :**

Critères inscrits au Règlement de Consultation		SATEC	OUEST TP	SARC APEI
Critères	Note sur			
Valeur technique	60	52,00	50,00	53,00
Prix des prestations	40	40,00	37,25	38,15
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>92,00</b>	<b>87,25</b>	<b>91,15</b>
Classement		1	3	2

**Comparatif des prix des offres avant et après négociation :**

	SATEC	OUEST TP	SARC APEI
Montant de l'offre remise avant négociation avec tranche optionnelle	414 985,00 €	431 033,30 €	427 784,89 €
Remblaiement en béton de tranchée	0,00 €	2 554,00 €	- 8 000,00 €
Regard amont du poste en PEHD 1200	0,00 €	0,00 €	3 575,00 €
Potence de levage	2 750,00 €	2 750,00 €	0,00 €
Embase de potence	275,00 €	275,00 €	1 050,00 €
Disconnecteur	710,00 €	710,00 €	1 670,00 €
Occultants	3 780,00 €	4 850,00 €	4 200,00 €
Enrobé 0/6 poste	910,00 €	3 220,00 €	4 550,00 €
Pompes 4,7 kW	- 4 100,00 €	- 4 100,00 €	0,00 €
Variateurs de vitesse sur pompes	1 225,00 €	1 225,00 €	0,00 €
Moins-value débitmètre	- 2 034,00 €	- 2 034,00 €	0,00 €
Remise commerciale	- 8 299,70 €	0,00 €	- 4 705,63 €
Prix retenu après négociation en € HT	- 4 783,70 €	9 450,00 €	2 339,37 €
Montant du marché de base après négociation en € HT	410 201,30 €	440 483,30 €	430 124,26 €

Après délibération, le Conseil Municipal

- attribue le marché de travaux à SATEC,
- autorise Mme le Maire à signer tous documents de ladite affaire,
- crée un COPIL de suivi de chantier :  
BRAULT Marie-Claire, maire  
ADRUBAL Valéry, adjoint à l'assainissement  
PAVOINE Alain, adjoint à la voirie  
LEDUC Éric, conseiller délégué à l'urbanisme
- valide le plan de financement prévisionnel ci-après.

## Plan de financement prévisionnel actualisé

Coût estimatif de l'opération			
Nature des dépenses		Nom du prestataire	Montant (HT)
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			
Maîtrise d'œuvre		NTE	58 754,00 €
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			
Etude de faisabilité - Dossier Loi sur l'Eau		NTE	4 240,00 €
Contrôle technique		QUALICONSULT	6 780,00 €
SPS		IPAC CONSEIL	4 192,50 €
Relevé topographique		QUARTA	2 200,00 €
Délimitation zones humides		DERVENN	1 250,00 €
Etude géotechnique		GINGER	11 450,00 €
Détection réseaux		BDR	2 090,00 €
bornage ZE109		EGUIMOS	1 445,00 €
Branchement électrique (estimation)		ENEDIS	7 500,00 €
Branchement eau potable (estimation)		SAUR	5 500,00 €
divers contrôle de conformité (estimation)		DIVERS	6 000,00 €
<b>Sous-total MOE/Études</b>			<b>111 401,50 €</b>
<b>Travaux</b>			
Travaux construction nouvelle STEP			1 409 000,00 €
Travaux remplacement/déplacement pompe la Bruère			410 201,30 €
<b>Sous-total travaux</b>			<b>1 819 201,30 €</b>
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>			<b>1 930 602,80 €</b>
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>			
Financements		Taux	Montant (HT)
DSIL 2024 (plafond de dépenses 700 000 €) 40%		sollicitée 15%	280 000,00 €
Agence de l'eau		sollicitée 19%	372 000,00 €
<b>Sous-total aides publiques</b>		<b>34%</b>	<b>652 000,00 €</b>
Part de la collectivité		Fonds propres 30%	578 602,80 €
Emprunt		à solliciter 36%	700 000,00 €
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>66%</b>	<b>1 278 602,80 €</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>		<b>100%</b>	<b>1 930 602,80 €</b>

### Pour mémoire

(délibération du 11/03/2024)

### Lancement du marché travaux – DCE – construction nouvelle STEP à Foulvandier :

Travaux nouvelle STEP

1 409 000 € HT

- > Validation du DCE au CM du lundi 11 mars 2024
- > mise en ligne de l'appel d'offre sur Mégalis le mercredi 13 mars 2024
- > fin de la consultation le mardi 28 mai à 12h (11 semaines)
- > ouverture des plis et envoi des plis pour analyse le 28 mai à NTE (après-midi)
- > présentation de l'analyse des offres et sélection des entreprises S27 par le COPIL
- > validation des entreprises au CM du lundi 8 juillet 2024
- > attribution du marché 19 juillet 2024
- > Début de la phase étude avant travaux septembre 2024

réf : 2024-04-008

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### OBJET DE LA DELIBERATION :

### VOIRIE - AMENAGEMENT RUE DES RENARDIERES

Mme le Maire expose au Conseil Municipal l'aménagement de la rue des Renardières proposé par la commission « Voirie » :

#### **PARKING**

**+ 48 places**

Entre la salle Renoir et le cimetière

2 devis reçus :

Gaigeard 21 803,36 € HT

TP Gauthier 24 160,00 € HT

#### **CLOTURE H 1,50m**

Entre le cimetière et le terrain de foot

réalisée par les agents du service technique

devis fourniture 965.59 € HT (Véralia)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de réaliser les travaux
- valide les devis de Gaigeard de 21 803,36 € HT et de Véralia de 965,59 € HT
- autorise Mme le Maire à signer tous documents de ladite affaire

réf : 2024-04-009

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### OBJET DE LA DELIBERATION :

### FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

1°statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023,

2°statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion des budgets principal et d'assainissement, dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

réf : 2024-04-010

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### OBJET DE LA DELIBERATION :

### **FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Après lecture des réalisations du budget de l'exercice 2023 en dépenses et en recettes, compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier.

**Mme le Maire quitte la salle du conseil et ne prendra pas part au vote.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2023 comme suit :

#### **CA 2023 COMMUNE**

<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de Fonctionnement</u>	779 270.04 €	926 082.96 €
<u>Section d'Investissement</u>	347 714.39 €	1 021 244.32 €
<u>Report de Fonctionnement 2022</u>		142 059.40 €
<u>Report d'Investissement 2022</u>		881 902.09 €
<b>Total</b>	<b>1 126 984.43 €</b>	<b>2 971 288.77 €</b>

#### **RESTE A RÉALISER**

<u>Section d'Investissement</u>	<b>500 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
---------------------------------	---------------------	---------------

**+ Autorisation d'engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de 25%**

#### **RESULTAT CUMULÉ**

<u>Section de Fonctionnement</u>	779 270.04 €	1 068 142.36 €
<u>Section d'Investissement</u>	847 714.39 €	1 903 146.41 €
<b>Total</b>	<b>1 626 984.43 €</b>	<b>2 971 288.77 €</b>

#### **EXCÉDENT CUMULÉ**

<u>Section de Fonctionnement</u>	288 872.32 €
<u>Section d'Investissement</u>	1 555 432.02 €

#### **CA 2023 ASSAINISSEMENT**

<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'Exploitation</u>	24 994.12 €	52 024.53 €
<u>Section d'Investissement</u>	43 156.40 €	31 012.99 €
<u>Report d'Exploitation 2022</u>		28 468.39 €
<u>Report d'Investissement 2022</u>		214 289.29 €
<b>Total</b>	<b>68 150.52 €</b>	<b>325 795.20 €</b>

#### **RESTE A RÉALISER**

<u>Section d'Investissement</u>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
---------------------------------	---------------	---------------

**+ Autorisation d'engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de 25%**

#### **RESULTAT CUMULÉ**

<u>Section d'Exploitation</u>	24 994.12 €	80 492.92 €
<u>Section d'Investissement</u>	43 156.40 €	245 302.28 €
<b>Total</b>	<b>68 150.52 €</b>	<b>325 795.20 €</b>

#### **EXCÉDENT CUMULÉ**

<u>Section d'Exploitation</u>	55 498.80 €
<u>Section d'Investissement</u>	202 145.88 €

réf : 2024-04-011

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**FINANCES - NOMENCLATURE M57**  
**FONGIBILITE DES CREDITS**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du basculement en nomenclature M57 en 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Saint Malo de Phily est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Mme le Maire serait tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, pour l'exercice 2024, pour le budget principal et annexe de la commune :  
AUTORISE Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

réf : 2024-04-012 A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**FINANCES - TAUX D'IMPOSITION 2024**

Mme le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

L'augmentation proposée est de 0.00 %, 0.50% et 1.00% (proportionnellement entre les taux).

Pour mémoire les taux d'imposition de 2023 :

> Taxe Foncière Bâtie	36.06 %
> Taxe Foncière Non Bâtie	46.95 %
> Taxe d'Habitation	13.79 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend part au vote soit :  
0.00% 6 pour, 0.50% 4 pour, 1.00% 2 pour,

A la majorité, les taux des taxes n'augmenteront pas en 2024, soit :

> <b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)</b>	<b>36.06 %</b>
> <b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)</b>	<b>46.95 %</b>
> <b>Taxe d'Habitation (TH)</b>	<b>13.79 %</b>

réf : 2024-04-013 A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**FINANCES**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**  
**et APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal décide le résultat de fonctionnement comme suit :

**COMMUNE**

**Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice	146 812.92 €
Résultats antérieurs reportés	142 059.40 €
Résultat à affecter	<b>288 872.32 €</b>

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
Solde d'exécution cumulé d'investissement		1 555 432.02 €
Solde des restes à réaliser d'investissement		- 500 000.00 €
<b>Besoin de financement</b>		<b>0.00 €</b>
<b>Affectation</b>		<b>288 872.32 €</b>
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>		<b>150 000.00 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>		<b>138 872.32 €</b>

#### **ASSAINISSEMENT**

<b>Résultat d'exploitation</b>		
Résultat de l'exercice		27 030.41 €
Résultats antérieurs reportés		28 468.39 €
Résultat à affecter		<b>55 498.80 €</b>

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
Solde d'exécution cumulé d'investissement		202 145.88 €
Solde des restes à réaliser d'investissement		0.00 €
<b>Besoin de financement</b>		<b>0.00 €</b>
<b>Affectation</b>		<b>55 498.80 €</b>
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>		<b>0.00 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>		<b>55 498.80 €</b>

et **approuve les budgets primitifs**, principal et assainissement, pour l'année **2024** :

#### **BP COMMUNE**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de Fonctionnement</u>	1 000 000.00 €	861 127.68 €
<u>Section d'Investissement</u>	1 680 000.00 €	624 567.98 €
<u>Report de Fonctionnement 2023</u>		138 872.32 €
<u>Report d'Investissement 2023</u>		1 555 432.02 €
<u>Reste à réaliser</u>	500 000.00 €	
<u>Total</u>	<b>3 180 000.00 €</b>	<b>3 180 000.00 €</b>

#### **BP ASSAINISSEMENT**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de Fonctionnement</u>	105 000.00 €	49 501.20 €
<u>Section d'Investissement</u>	1 200 000.00 €	997 854.12 €
<u>Report de Fonctionnement 2023</u>		55 498.80 €
<u>Report d'Investissement 2023</u>		202 145.88 €
<u>Reste à réaliser</u>	0.00 €	
<u>Total</u>	<b>1 305 000.00 €</b>	<b>1 305 000.00 €</b>

réf : 2024-04-014

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**La séance est levée à 21h30**

Secrétaire de séance  
Marie Laure coudrais

Mme le Maire,  
Marie-Claire BRAULT